

3e et 4e Générales de Transition

Est admis en 3G,

- L'élève qui a obtenu une attestation de réussite du premier degré au terme d'une deuxième année ou, dans certains cas au terme d'une année complémentaire.
- l'élève qui a réussi la troisième année de l'enseignement professionnel avec l'avis favorable d'un conseil d'admission.

Choisir une option majeure : Sciences 5h ou Economie.

	3e	4e
Education physique	2	2
Religion	2	2
Français	5	5
Mathématique	5	5
Histoire	2	2
Géographie	2	2
Langue moderne I (An ou Ndls)	4	4
Langue moderne II (Ndls ou An)	4	4
Sciences ⁽¹⁾	5/3	5/3
+ compl. de sciences	1/0	
Sciences économiques	0/4	0/4

Choisir une ou deux activités complémentaires ⁽²⁾ :

Activités mathématiques	1	1
Activité littéraire	2	
Dactylo et traitement de texte	1	
Culture anglaise	1	
Sports	2	2

Total hebdomadaire min./max. 32/34 32/34

En fin de 4G, l'élève qui obtient une attestation de réussite peut s'orienter en 5G ou en 5TQ, selon ses aspirations et ses aptitudes.

(1) Sciences 5h = option majeure,
Sciences 3h = formation commune obligatoire.

(2) Sous réserve de modifications. Certaines combinaisons entre AC pourraient être impossibles.

